

ARASMAC

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 2 juin 2016, à 19h00

à l'Aula du Collège de Préverenges, 1028 Préverenges

Présidence : M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens et Président du Conseil intercommunal ARASMAC

Présences : Selon la liste des présences

M. Jean-Jacques Mercier, Président, ouvre cette dernière séance de la législature 2011-2016 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC convoqués en bonne et due forme. Il précise qu'après 7 ans et demi de Présidence, il se retirera à l'issue de cette législature.

M. Mercier souhaite également la bienvenue à Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), qui nous présentera son exposé d'une vingtaine de minutes en fin de séance, intitulé « Les enjeux de l'accueil parascolaire » (art. 63a de la Constitution vaudoise) et LAJE. Il sera ensuite possible de poser des questions.

A ce titre, M. Mercier propose de mettre ce point 9 de l'ordre du jour à la fin de la séance.

Il soumet donc l'ordre du jour de la séance de ce soir au Conseil intercommunal ARASMAC, ordre du jour qui a la teneur suivante, compte tenu du changement proposé ci-dessus :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Désignation de deux scrutateurs.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.
5. Approbation du rapport d'activité 2015.

6. Préavis N° 01/2016 des comptes 2015 ARASMAC.
7. Préavis N° 02/2016 « Création de 12 nouvelles places d'accueil à midi à l'UAPE « Les Pirates à Denges pour août 2016 ».
8. Election d'un membre du Comité de direction de l'ARASMAC lors de la séance du 2 juin 2016, en remplacement de M. J.-D. Allemann
9. Communications du Comité de direction ARASMAC (statuts ARASMAC).
10. Divers et prochaine séance - 22 septembre 2016 (lieu à déterminer).
11. Présentation par Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), « Les enjeux de l'accueil parascolaire » (art. 63a de la Constitution vaudoise) et LAJE.

L'ordre du jour ainsi modifié n'appelant pas d'autre remarque, il est accepté à l'unanimité. et sera donc suivi tel que présenté.

1. Liste des présences

M. Mercier rappelle aux membres du Conseil intercommunal ARASMAC, qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir signer la liste de présences (annexe 1). De même, il rappelle aux membres des Commissions de bien vouloir signer les rapports de Commission.

M. Mercier précise que les communes d'Aubonne, Chigny, Cossonay, Cuarnens, Denens, Féchy, La Sarraz, Montherod, Montricher, Pampigny, Pompaples, et Préverenges se sont excusées.

Il excuse également M. José-Manuel Fernandez, membre du Comité de direction ARASMAC et futur Syndic d'Etoy, ainsi que la Fondation ProFa.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Mercier prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal ARASMAC de bien vouloir se présenter afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les deux personnes concernées par l'assermentation sont :

- 1) M. Gilles Dolivo, pour la Commune de Moiry et futur Syndic
- 2) M. Pascal Rossy, pour la Commune de La Chaux

M. Mercier leur souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil de la législature et prie l'assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture du serment.

Ensuite, il demande aux membres précités, à l'appel de leur nom, de bien vouloir le promettre.

M. Mercier procède à leur assermentation.

3. Désignation de deux scrutateurs

M. Mercier demande à Mme Carole Hostettler, Municipale à Sévery et M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs, ces derniers acceptent.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

M. Mercier soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil intercommunal ARASMAC.

Le procès-verbal du 24 septembre 2015 n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Approbation du rapport d'activité 2015

En préambule, M. Mercier relève la nouvelle forme du rapport très bien faite.

Néanmoins, une petite question d'ordre intervient en page 26 du rapport. Il est à préciser que le Conseil intercommunal de l'ARASMAC a déjà approuvé l'extension de 24 places en accueil parascolaire pour août 2016 pour la structure « Les Guifettes » à Préverenges.

M. Mercier passe la parole à Mme Marie Cottier, vice-Présidente du Comité de direction de l'ARASMAC, qui souligne la clarté de la nouvelle présentation du rapport et précise que cette nouvelle formule est meilleure marché que la précédente.

Ensuite, M. Mercier donne la parole à M. Daniel Vouillamoz, directeur de l'ARASMAC, lequel se dit satisfait d'avoir un rapport bien réalisé. Il précise que la conception a été réalisée par le même designer que le site internet de l'ARASMAC et que nous avons pu profiter de tarifs avantageux en raison des volumes importants négociés par le designer pour l'ensemble de ses mandats, d'où un coût plus bas.

M. Mercier ouvre officiellement la discussion.

Monsieur Patrick Guex, Municipal à Allaman, félicite le Comité de direction de l'ARASMAC et remercie M. Vouillamoz de donner un très beau rapport aux nouveaux participants.

Sans autre remarque, M. Mercier soumet formellement au vote ce rapport d'activité 2015.

Le Conseil intercommunal ARASMAC approuve le rapport d'activité 2015 à l'unanimité.

M. Mercier réitère ses remerciements au Comité de direction ARASMAC et à M. Vouillamoz pour tout le travail qui a été accompli.

6. Préavis N° 01/2016 des comptes 2015 ARASMAC

En premier lieu, M. Mercier passe la parole à Mme Cottier, vice-présidente de l'ARASMAC, qui n'a pas de commentaires à apporter.

Il donne ensuite la parole à M. Daniel Vouillamoz, directeur de l'ARASMAC. Ce dernier répète qu'au niveau du financement, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir du déficit. La restitution au SPAS de l'excédent est de l'ordre de CHF 10 000.-, sur un total de CHF 4,5 millions.

Par ailleurs, l'organe de révision PWC a souhaité faire apparaître dans un compte spécifique la provision pour les vacances et heures supplémentaires non prises par le personnel de l'ARASMAC pour l'année 2015. Cette provision a été faite pour les secteurs AAS, AFJ et AJEMA, mais non pour le secteur RI, car le SPAS n'autorise pas ce type de provision en raison

du mode de financement des coûts relatifs au RI (subventions via le SPAS et comptes de provision spécifiques).

M. Mercier passe la parole à M. Philippe Jobin, Municipal à Echichens, qui propose de ne lire que les conclusions du rapport de la Commission de gestion (voir annexe n° 2).

Après lecture, M. Mercier remercie M. Jobin et ouvre la discussion sur le premier point, à savoir le Revenu d'insertion (RI), et sur le deuxième point, les Agences d'Assurances sociales (AAS).

Les 62 communes doivent se prononcer.

Chapitre 71000 « Revenu d'insertion » (RI) :

Sans question ni remarque, M. Mercier soumet au vote ce chapitre 71000 « Revenu d'insertion » (RI) – Les 62 communes sont concernées.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes de ce chapitre à l'unanimité.

Chapitre 71002 « Accueil Familial de Jour » (AFJ) :

Sans question ni remarque, M. Mercier soumet au vote ce chapitre 71002 « Accueil Familial de Jour » (AFJ) – Les 37 communes membres du but optionnel sont concernées.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes de ce chapitre à l'unanimité.

Chapitre 71006 « Agences d'Assurances Sociales » :

Sans question ni remarque, M. Mercier soumet au vote ce chapitre 71006 « Agences d'assurances sociales » (AAS) – Les 62 communes sont concernées.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes de ce chapitre à l'unanimité.

M. Mercier passe ensuite au dernier point :

Chapitre 71007 « Réseau AJEMA » :

Sans question ni remarque, M. Mercier passe au vote ce chapitre 71007 « Réseau AJEMA » - Les 37 communes membres du but optionnel sont concernées.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes de ce chapitre à l'unanimité.

M. Mercier ouvre une discussion générale qui, là aussi, n'appelle ni question ni remarque.

Par conséquent, il demande aux communes d'accepter le rapport de gestion et les comptes dans son ensemble pour l'année 2015 et d'en donner décharge au Comité de direction de l'ARASMAC.

M. Mercier soumet au vote l'approbation des comptes 2015 de l'ARASMAC dans son ensemble tels que présentés et le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur les comptes 2015 aux 62 communes.

Le Conseil intercommunal ARASMAC adopte les comptes 2015 dans son ensemble, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion, à l'unanimité.

M. Mercier exprime ses remerciements au Comité de direction ARASMAC pour tout le travail qui a été accompli.

7. Préavis N° 02/2016 « Création de 12 nouvelles place d'accueil à midi à l'UAPE Les Pirates » à Denges » pour août 2016.

M. Mercier donne la parole à Mme Cottier, laquelle déclare que ce préavis et le rapport de la commission sont très clairs. Elle espère que le Conseil intercommunal donnera une suite favorable vu les besoins constatés en la matière.

M. Vouillamoz n'a rien à ajouter.

M. Mercier passe donc la parole au rapporteur, M. Eric Rondot, Municipal à Lully. Ce dernier ne donnera lecture que des conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 02/2016 (annexe 3).

M. Mercier remercie M. Rondot de son intervention et ouvre la discussion.

Il demande au représentant de Denges de se manifester. M. Franco, Municipal, compte sur le soutien des communes.

La discussion est ouverte sur ce dossier qui n'appelle ni remarque, ni commentaires.

M. Mercier soumet ce préavis au vote.

Il souligne que seules les 37 communes membres du but optionnel doivent se prononcer.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter la Création de 12 nouvelles place d'accueil à midi à l'UAPE Les Pirates » à Denges » pour août 2016.

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC adopte les conclusions susmentionnées à l'unanimité des 37 communes membres du but optionnel.

M. Franco, Municipal à Denges, tient à remercier les communes de leur soutien et relève que les familles sauront l'apprécier à sa juste valeur.

8. Election d'un membre du Comité de direction de l'ARASMAC lors de la séance du 2 juin 2016, en remplacement de M. J.-D. Allemann

Bien que les communes aient certainement été déjà mises au courant par le biais de la presse ou d'autres canaux, M. Mercier informe l'assemblée que M. Jean-Daniel Allemann, Président du Comité de direction de l'ARASMAC et Municipal à Apples, n'a pas été réélu au sein de sa commune. Il a donc démissionné sur le champ. C'est la raison pour laquelle le Comité de direction de l'ARASMAC demande l'élection d'un nouveau membre au CODIR.

La présidence du Comité de direction est ainsi reprise par Mme Cottier, vice-Présidente, à qui M. Mercier donne la parole.

Mme Cottier explique que le Comité de direction de l'ARASMAC ne compte à présent plus que 6 membres et souligne la nécessité de pouvoir atteindre le quorum en séance, ce qui pose actuellement quelques difficultés.

Elle rappelle que les membres du Comité sont appelés à siéger jusqu'à fin août 2016. Elle souhaiterait par conséquent bénéficier de l'appui d'une personne qui connaisse bien le fonctionnement du CSR, et notamment de l'AJEMA, raison pour laquelle elle a pris contact avec Mme Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex, et qui a accepté de se proposer pour rejoindre le Comité de direction de l'ARASMAC.

La vice-Présidente du Comité de direction indique qu'il y a plusieurs dossiers ouverts, un certain nombre d'entre eux doivent être traités à la rentrée, au cours de la séance du mois de septembre. Mme Cottier précise que le Comité de direction de l'ARASMAC demeurera entre-temps actif.

Par principe, M. Mercier pose la question à l'assemblée afin de savoir s'il y a d'autres candidats ou candidates intéressés. Sans remarque, il propose d'acclamer Mme Tinguely de son élection, ce qui est fait, et la remercie d'avoir accepté de rejoindre le Comité de direction de l'ARASMAC.

Mme Tinguely se présente en précisant qu'elle exerce sa fonction de Municipale depuis 5 ans. Elle tient à remercier le Comité de direction et le Conseil intercommunal de l'ARASMAC de la confiance qui lui est témoignée ce soir.

M. Mercier doit procéder à son assermentation et lui demande par conséquent de se lever. Après lecture du serment d'assermentation, Mme Tinguely rejoint le banc du Comité de direction de l'ARASMAC.

M. Eric Züger, Municipal à Morges, intervient demandant si, au vu de la démission du Président, il ne serait pas mieux d'élire le nouveau président et le vice-président.

Mme Cottier répond que ce n'est pas obligatoire et que le Comité de direction de l'ARASMAC peut fonctionner de la sorte jusqu'à l'installation des nouvelles autorités le 30 août 2016.

9. Communications du Comité de direction ARASMAC

Nouvelle législature 2016 – 2021 :

Mme Cottier rappelle que l'installation de l'ARASMAC par la Préfète Mme Arn aura lieu le mardi 30 août 2016 à Apples.

Dans cette optique, la liste des municipaux qui siégeront au conseil intercommunal de l'ARASMAC pour la prochaine législature devra être remise au bureau du Conseil

intercommunal d'ici au 15 juillet 2016. Cette démarche est importante, tant pour le Conseil sortant que par rapport aux Commissions ad hoc.

Statuts ARASMAC :

Mme Cottier revient également sur le courrier de rappel qui avait été transmis aux communes, concernant la modification des nouveaux statuts (articles 10, 12, 16 et 37). Certaines communes n'ont pas encore communiqué la décision de leur Conseil général, respectivement communal. L'ARASMAC demeure dans l'attente de leur retour, l'idéal étant de faire entrer ces nouveaux statuts en vigueur pour cette année encore.

M. Mercier remercie Mme Cottier de son intervention et relève qu'il n'a pas d'autres communications à faire.

10. Divers et prochaine séance : jeudi 22 septembre 2016 (lieu à déterminer)

Dans un courrier de la Municipalité de Vufflens-le-Château adressé à M. Mercier, cette dernière informe le Conseil intercommunal de la candidature de M. Pierre Siegwart, Municipal pour une place au Comité de direction.

Mme Cottier précise qu'au sein du Comité de direction actuel, 4 personnes sur 7 ne seront plus là. Mme Sylvie Podio, dont la commune dispose d'un siège de droit, devrait continuer à siéger au Comité de direction. Mmes Nicole Baudet et Ruth Muller ont manifesté leur souhait de rester au sein du Comité de direction de l'ARASMAC pour la nouvelle législature.

Par rapport à la prochaine mise en place des Autorités par Mme Andrea Arn, Préfète du district de Morges, le 30 août prochain, M. Siegwart remarque que l'assermentation de la Police Région Morges (PRM), de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Morges, et de l'ARASMAC tombe le même jour. Il demande s'il n'est pas possible de coordonner l'ORPC et l'ARASMAC.

Mme Cottier stipule que le Comité de direction de l'ARASMAC a pris bonne note de sa remarque mais que c'est la Préfecture qui fixe la date et l'heure.

En vue du prochain Conseil intercommunal de l'ARASMAC, qui aura lieu le 22 septembre 2016, M. Mercier demande si une commune est volontaire pour accueillir nos assises.

M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny, informe l'assemblée que sa commune se propose de recevoir les assises du Conseil intercommunal de l'ARASMAC. M. Mercier le remercie pour cette proposition et prend note que la commune de Lavigny nous accueillera à la date déterminée.

Ainsi le prochain Conseil aura lieu le

Jeudi 22 septembre 2016 à 19h00, à Lavigny

Mme Cottier mentionne qu'un apéritif sera servi à l'issue de la présente séance.

M. Mercier remercie également la commune de Préverenges et en particulier Mme Cottier, Municipale, de son accueil de ce soir ainsi que les membres du Conseil intercommunal ARASMAC pour leur présence et leur participation active à cette séance.

Il donne ensuite la parole à l'intervenante, Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour sa présentation.

11. Présentation par Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), « Les enjeux de l'accueil parascolaire » (art. 63a de la Constitution vaudoise) et LAJE

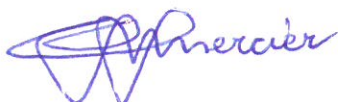
Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), procède à son exposé intitulé : « Les enjeux de l'accueil parascolaire » (art. 63a de la Constitution vaudoise) et LAJE.

La présentation Powerpoint sera envoyée à l'ensemble des communes de l'ARASMAC

La séance est levée à 20h30.

Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du 22 septembre 2016.

Le président



J.-J. Mercier

La secrétaire



D. Bickel

Morges, le 29 juin 2016-JJM-dbl